

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
PROCÈS-VERBAL
Mardi 17 mai 2022

Présences

Membres parents :

Claudia Goulet
Gina Philie
Sidgie Launière-Langlais
Diane Guérin (arrivée à 19 h 47)

Membres du personnel :

Dominique Fourestié
Véronique Lussier
Fanny Lamoureux

Direction :

Annie Mercier

Absence :

Johannie Deragon
Caroline-Ann Dubé

Ouverture de la rencontre à 19h02

1. Mot de bienvenue et présences

Mme Philie souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

2. Vérification de la procédure et du quorum

Mme Philie s'assure que nous avons quorum.

3. Lecture de l'ordre du jour

(Adoption) (5 minutes)

Mme Philie procède à la lecture de l'ordre du jour de la rencontre de ce soir.
Mme Philie propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.
Mme Goulet appuie la proposition de Mme Philie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1047-05-17)

4. Questions du public

(5 minutes)

Pas de public. Mme Goulet demande de quelle manière les membres du CÉ pourraient être plus visibles pour les parents afin que ceux-ci puissent s'y référer lorsqu'ils ont des questionnements ou des points à apporter. Mme Mercier mentionne que les noms des membres du CÉ sont identifiés sur le site Internet de l'école. Une discussion a été entamée à ce sujet et tous ont convenues que le site Internet était suffisant comme référant pour le moment.

5. Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2021 et suivis
(Adoption) (10 minutes)

Mme Mercier procède à la lecture et aux suivis du procès-verbal du mois de mars dernier. Lors des suivies, il est mentionné que Mme Denise Pitre, enseignante de 1^{re} année, ne sera pas de retour avant la fin des classes. Mme Mercier précise que les journées pédagogiques école de l'an prochain ont été statuées et que les dates sélectionnées sont les 9 décembre 2022 et 27 janvier 2023. Elle annonce également qu'il y aura ouverture d'une classe multi de 1^{re} et 2^e année. Au point 11, situation COVID, il est rappelé que les mesures sanitaires sont maintenues et que le retrait du masque est le seul changement apporté. Mme Mercier remercie l'ensemble des parents et des élèves qui ont participé à la campagne Moisson Rive-Sud et ajoute que la récolte des denrées a été un succès.

Mme Goulet demande quels sont les critères de sélection pour être admis dans la classe multi. Mme Mercier explique la façon de procéder pour effectuer la sélection des élèves.

Mme Launière-Langlais propose l'adoption du procès-verbal du 15 mars tel que présenté.

Mme Goulet appuie la proposition de Mme Launière-Langlais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1048-05-17)

6. Budget initial 2022-2023
(Information) (15 minutes)

Mme Mercier expose un tableau sur lequel elle présente le budget initial, section par section. Elle explique les différentes annexes disponibles et précise de quelle manière elles peuvent être employées et précise aussi que certaines annexes non utilisées pourront servir à éponger la dette COVID.

Mme Guérin demande pourquoi le service d'orthopédagogie a été bonifié et questionne sur la possibilité de bonifier les autres services professionnels.

Mme Mercier mentionne que les services que nous pouvons bonifier le sont.

7. Budget de fonctionnement et d'investissement 2022-2023
(Adoption) (5 minutes)

Mme Mercier présente le budget de fonctionnement et d'investissement 2022-2023 et explique les revenus et crédits budgétaires alloués ainsi que les dépenses de fonctionnement et investissement prévues.

Mme Goulet propose l'adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2022-2023.

Mme Philie appuie la proposition de Mme Goulet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1049-05-17)

8. Budget fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023

(Adoption) (2 minutes)

Mme Mercier explique que le budget de fonctionnement du CÉ 2022-2023 peut, si les membres le souhaitent être dépensé pour récompenser les bénévoles ou les élèves. Le budget du CÉ non utilisé peut venir éponger un déficit ou être transférable.

Les membres du CÉ ouvrent une discussion à ce sujet. Mme Philie rappelle les suggestions apportées lors du CÉ de l'année dernière. Exemples : Payer un service de gardiennage pour un parent du CÉ, ou encore défrayer le kilométrage aux membres pour se déplacer aux rencontres, etc.

Mme Philie rapporte qu'il a été précisé au comité de parents que le budget du CÉ doit servir aux membres du CÉ. Plusieurs membres proposent que lors du dernier CÉ de l'année 2021-2022, un petit goûter soit servi aux membres. Cette suggestion est retenue par tous.

Mme Mercier offre donc de sonder les membres du CÉ par courriel avant la prochaine réunion afin de déterminer le goûter qui sera offert lors du prochain CÉ.

Mme Goulet propose l'adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023.

Mme Philie appuie la proposition de Mme Goulet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1050-05-17)

9. Listes des effets scolaires 2022-2023

(Approbation) (5 minutes)

Mme Mercier présente les différentes listes des effets scolaires prévues pour 2022-2023.

Mme Philie suggère de remplacer le ciseau (longueur 6 pouces) pour le ciseau (longueur 5 pouces) sur la liste des 2^e années afin d'uniformiser les listes de 1^{re} et de 2^e année et ainsi pouvoir réutiliser les ciseaux d'année en année. Mme Mercier indique que ce changement sera apporté.

Mme Goulet propose de détailler l'item cahier à colorier demander dans les listes préscolaires en ajoutant le nombre de pages et la grandeur souhaitée du cahier. Mme Mercier s'engage à valider auprès des enseignantes du préscolaire s'il est possible de spécifier le type de cahier à colorier demander.

Mme Goulet demande si des feuilles imprimées à colorier en plus du cahier à colorier seront distribuées par les enseignants du préscolaire et se questionne sur l'utilité de l'item. Mme Mercier explique que le cahier à colorier permet de mieux voir l'évolution de l'enfant et est plus facile à transporter.

Les membres du CÉ approuvent les listes des effets scolaires 2022-2023 telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1051-05-17)

10. Frais chargés aux parents
(Approbation) (5 minutes)

Après la présentation du tableau représentant les frais chargés aux parents, Mme Mercier mentionne que les frais sont idem à ceux émis l'an passé et qu'aucun changement n'a été apporté. Le montant attribué aux parents du préscolaire est de 6 \$ par élèves et de 14\$ par élèves au primaire.

Mme Philie demande si la politique sur les frais chargés aux parents pourrait éventuellement changer. Mme Mercier précise que nous ne sommes pas à l'abri d'un changement, mais que nous sommes déjà aux moindres coûts.

Les membres du CÉ approuvent les frais chargés aux parents 2022-2023 tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1052-05-17)

11. Cahiers d'exercices 2022-2023
(Information) (5 minutes)

Mme Mercier mentionne qu'un seul cahier d'exercices sera commandé par l'école étant donné que celui-ci n'est pas disponible en boutique. Le prix du cahier d'exercices est de 14 \$ l'unité et sera utilisé pour les mathématiques dans la classe multi 1^{re} et 2^e année.

Pour tous les autres cahiers d'exercices, les parents pourront se les procurer directement en magasin et recevront une liste des fournisseurs offrant les cahiers demandés.

12. Fonds à destination spéciale, restructuration
(Adoption) (5 minutes)

À l'aide d'un tableau, Mme Mercier expose les fonds à destinations spéciales de l'école. Elle explique que certains fonds ont été créés il y a plusieurs années et ne sont pas utilisés. L'ensemble des projets ont tous été réalisés ou ne sont plus d'actualité. Il est donc proposé de regrouper les fonds à destination spéciale ayant un solde au fonds à destination spéciale F9988 ayant pour titre mise à niveau informatique. L'objectif de ce projet est de procéder à l'achat de tablettes numériques qui serviront aux élèves du préscolaire.

Quelques inquiétudes sont soulevées quant à l'utilisation des tablettes numériques. Mme Mercier a sécurisé les membres du CÉ en leur assurant que l'utilisation de la tablette sera orientée vers des fins pédagogiques.

Mme Philie propose la restructuration des fonds à destination spéciale.

Mme Lamoureux appuie la proposition de Mme Philie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1053-05-17)

13. Budget de fonctionnement du SDG 2022-2023

(Adoption) (10 minutes)

Mme Lamoureux, technicienne en service de garde, présente le budget de fonctionnement du SDG 2022-2023. Elle explique que le budget provient de deux sources de revenus, soient les allocations allouées et les revenus provenant des frais chargés aux parents. Avec l'aide d'un tableau, elle précise de quelle manière les sommes seront réparties.

Une discussion s'entame sur le ratio de surveillance des élèves. Mme Mercier explique que le ratio demandé pour un éducateur est de 1 pour 20 élèves et que le ratio de surveillants est illimité. Tel que présenté l'an passé et afin d'optimiser la sécurité des élèves, Mme Mercier opte pour l'embauche d'éducateur seulement.

Mme Philie propose l'adoption du budget de fonctionnement du SDG 2022-2023.

Mme Goulet appuie la proposition de Mme Philie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1054-05-17)

14. Règles de fonctionnement du SDG 2022-2023

(Adoption) (10 minutes)

Mme Fanny Lamoureux présente un nouveau document intitulé règle de fonctionnement du SDG 2022-2023. Aucun changement n'a été apporté quant aux règles de fonctionnement. Elle rappelle que les heures d'ouverture du SDG ainsi que le fonctionnement des arrivées demeurent les mêmes pour l'an prochain. Les portes du secrétariat pour les arrivées du matin fermeront de 7 h 45 à 7 h 51 afin de diriger les élèves vers la cour arrière pour entrer dans l'école. Des 7 h 51, les élèves en retard pourront être accueillis au secrétariat, à l'avant de l'école.

Il est également expliqué que pour la sécurité des élèves, les parents ne pourront venir chercher leur enfant au secrétariat entre la fin des classes et le départ des autobus, afin de s'assurer que chaque enfant est bien en sécurité à l'endroit où il se doit.

Mme Guérin demande s'il est possible de faire parvenir ce document à tous les élèves. Mme Mercier mentionne qu'il sera déposé sur le site Internet de l'école.

Mme Philie propose l'adoption des règles de fonctionnement du SDG 2022-2023.

Mme Launière-Langlais appuie la proposition de Mme Philie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1055-05-17)

15. Grille de tarification du SDG 2022-2023

(Adoption) (10 minutes)

La grille de tarification est présentée par Mme Lamoureux.

Les tarifs demeurent les mêmes que l'année précédente. Mme Lamoureux ajoute que les tarifs peuvent être modifiés lors de l'indexation au mois de juillet. Toutefois, les membres du CÉ seront informés le cas échéant.

Mme Philie propose l'adoption de la grille de tarification du SDG 2022-2023.

Mme Launière-Langlais appuie la proposition de Mme Philie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1056-05-17)

16. Éducation à la sexualité 2022-2023

(Approbation) (5 minutes)

Mme Mercier présente la matière obligatoire, éducation à la sexualité. Le contenu est adapté tant aux élèves du préscolaire qu'aux élèves du primaire. Ce programme sera vu dans les mois de mars à mai, afin de laisser le temps aux enseignants et aux élèves de créer un bon lien et que de belles discussions puissent en découler. Les enseignants pourront bénéficier de clés en main qui ont été produits par plusieurs conseillères pédagogiques. Plusieurs beaux projets ont été créés afin de faciliter l'enseignement de ce cours.

Les membres du CÉ approuvent l'éducation à la sexualité tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1057-05-17)

17. Activités à venir (mai à juin)

(Approbation) (5 minutes)

Mme Mercier présente diverses activités prévues pour la fin de l'année.

- a) 27 mai : Un camion de crème glacée viendra remettre un cornet à chaque élève. La date reste à confirmer.
- b) 1^{er} juin : Les élèves du primaire iront au camp Yahoo pour la journée et les élèves du préscolaire pourront s'amuser dans les jeux gonflables qui seront installés dans la cour arrière de l'école.
- c) 15 juin : La troupe Saya percussion viendra offrir à l'ensemble des élèves une petite prestation et un petit cours instrumental.
- d) Fin mai et début juin : Les pompiers de St-Mathieu ont offert de venir arroser les élèves dans la cour arrière. (À confirmer)
- e) Fin mai et juin : Les élèves pourront recevoir des friandises glacées et auront droit à des pauses animées au cours des mois de mai et juin.

Mme Guérin demande s'il y a possibilité que des parents bénévoles puissent participer aux diverses activités. Mme Mercier mentionne que bientôt les parents bénévoles pourront participer si la situation COVID continue de s'améliorer et que les mesures sanitaires le permettent.

Les membres du CÉ approuvent l'éducation à la sexualité tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (C.É.1058-05-17)

18. Comité de parents

(Informations) (5 minutes)

Mme Philie rapporte qu'il y a eu une présentation sur la réussite scolaire dans les matières de français et de mathématiques. Plusieurs tableaux représentatifs des taux de réussite ont été exposés, afin que les membres du comité de parents puissent avoir une vue d'ensemble. Elle ajoute qu'il y a une discussion à ce sujet ainsi que sur les allègements en lien avec la situation COVID. Des inquiétudes ont été soulevées quant aux taux de réussite vu la situation COVID.

Les sujets de la reconnaissance des bénévoles et du budget de fonctionnement du CÉ ont été également abordés. Il a été recommandé que le budget du CÉ soit utilisé pour la reconnaissance des bénévoles.

19. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a été confirmée à 21 h 52

Signature de la présidente

Signature de la direction